

Séance du 12 septembre 2016

Nombre de Conseillers : 22 en exercice
22 Votants

L'An deux mille seize le douze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 8 septembre 2016

PRÉSENTS : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise(1), adjointes, Mr EPRON Didier, adjoint, Mme VIOT Laurence, adjointe, Mrs GRAVELEAU Olivier et FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal (2) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme PINEAU Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie et Mr SORIN Freddy(3).

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à Muriel FORTEL.
(2) Pouvoir donné à Marina PINEAU.
(3) Pouvoir donné à Didier EPRON.

Secrétaire de séance : Mr LANDREAU Dominique.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2016.

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations reçues :

*Achat d'appareils électroménagers (2 lave-linges, un sèche-linge, un lave-vaisselle) :
La proposition du SUPER U de CHEMILLÉ a été retenue pour un montant de 1 966 € TTC.*

*Contrat de prestations de services balayage mécanisé des rues :
Le contrat avec la société COVED a été signé du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Le forfait de base mensuel est de 369,42 € TTC., montant ajusté selon une formule inscrite au contrat.*

*Fourniture et livraison de produits d'entretien (lot 1) et d'articles de nettoyage (lot 2):
Le lot 1 est attribué à l'entreprise PURODOR-MAROSAM et le lot 2 à l'entreprise ARGOS ORAPI HYGIENE.*

Une convention de partenariat et de mise à disposition a été signée entre la commune et le Comité de Maine-et-Loire de Tennis de table pour animer deux ateliers TAP par semaine de pratique du tennis de table durant l'année scolaire 2016/17. La dépense qui en résulte, est estimée à 2 520 euros TTC.

Une convention de partenariat et de mise à disposition a été signée entre la commune et le Badminton Associatif Choletais pour animer deux ateliers TAP par semaine de pratique du

badminton durant l'année scolaire 2016/17. La dépense qui en résulte, est estimée à 3 508,80 euros TTC.

Une convention de développement artistique a été signée entre la commune et le Théâtre de l'Équinoxe pour animer deux ateliers TAP par semaine de pratique théâtrale durant l'année scolaire 2016/17. La dépense qui en résulte, est estimée à 4 320 TTC euros.

I – MARCHÉ PUBLIC PÔLE ENFANCE : PLUS ET MOINS-VALUES.

Au total les plus et moins-values représentent + 6 814,50 euros TTC et se déclinent comme suit :

a) **Lot 1 : Terrassement – gros œuvre – aménagements extérieurs : Entreprise SOPREL**

Plus-value de 4 860,60 euros TTC soit 1,08 % du total (396 506,70 euros).

b) **Lot 2 : Charpente bois – bardage métallique : Entreprise COPPET**

Moins-value de 993,08 euros TTC soit - 0,57% du total (173 402,77 euros).

c) **Lot 5 : Menuiserie bois : Entreprise COMEC**

Plus-value de 359,42 euros TTC soit 0,69 % du total (52 154 euros).

d) **Lot 11 : Peinture : Entreprise PAILLAT Norbert**

Plus-value de 1 440 euros TTC soit 4,40% du total (32 710 euros).

e) **Lot 12 : Electricité – Entreprise BOISSINOT**

Plus-value de 1 147,56 euros TTC soit 1,05 % du total (108 456 euros).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER les plus et moins-values ci-dessus.

II - CAC : ELECTION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – 2017

La Communauté d'Agglomération du Choletais et la Communauté de Communes du Bocage sont appelées à fusionner au 1^{er} janvier 2017, et à étendre leur périmètre ainsi constitué aux communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

De ce fait, le Conseil de Communauté de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion-adhésion doit être recomposé. Les Conseils Municipaux inclus dans ce périmètre ont délibéré à la majorité qualifiée pour fixer le nombre de sièges attribués à chacune des communes, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

La commune de La Tessoualle disposera ainsi de 2 sièges.

En application de l'article L. 5211-6-2 du même code, les conseillers sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les

listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou les plus fortes moyennes suivantes.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des Conseillers Communautaires, étant précisé que leur mandat auprès de la Communauté d'Agglomération ne débutera que lors de sa séance d'installation en janvier 2017.

Le Conseil Municipal de La Tessoualle,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCL 2016-60 en date du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des communes concernées approuvant à la majorité qualifiée la composition et la répartition des sièges du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion,

Considérant la nécessité d'élire les conseillers communautaires représentant la commune de La Tessoualle au sein du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'élire, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les conseillers communautaires comme suit :

Conseillers Communautaires	Nom de la liste	Nombre de voix obtenus
Marc GENTAL	Marc GENTAL	19
Michel FERCHAUD	Marc GENTAL	19

Étant précisé que le mandat de ces derniers auprès de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Communauté de Communes du Bocage, avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, ne débutera que lors de sa séance d'installation en janvier 2017.

III –AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des communes de la Communauté d'Agglomération pour la période 2014-2020.

Il a été adopté par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais en date du 17 mars 2014.

Afin de prendre en compte l'intégration de la commune de Bégrolles-en-Mauges au sein de la Communauté d'Agglomération du Choletais au 1^{er} janvier 2016, il s'avère nécessaire de modifier le Programme Local de l'Habitat.

Au-delà de l'obligation réglementaire, les orientations et actions du Programme Local de l'Habitat pourront ainsi s'appliquer à la commune de Bégrolles-en-Mauges. Il s'agit également de poursuivre la démarche partenariale d'élaboration du Programme Local de l'Habitat lancée en 2012, en étroite concertation avec l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Le projet de modification du Programme Local de l'Habitat a été arrêté par délibération en date du 20 juin 2016. Il porte sur les effectifs de production de logements neufs, dont la part affectée aux logements sociaux.

Ce dernier est soumis pour avis au représentant de l'Etat et à l'ensemble des communes membres.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de modification du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Le Conseil Municipal de la Commune de La Tessoualle,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L.302-4,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais en date du 20 juin 2016 arrêtant le projet de modification du Programme Local de l'Habitat,

Considérant que le projet de modification du Programme Local de l'Habitat doit être soumis pour avis au vote du Conseil Municipal,

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable sur le projet de modification du Programme Local de l'Habitat élaboré par la Communauté d'Agglomération du Choletais.

IV - LOCATION DE DEUX SALLES POUR LE CLUB DE L'AMITIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les années précédentes, la Commune louait deux salles au Cercle Saint Louis, rue de l'Hôtel de Ville à La Tessoualle, pour permettre au Club de l'Amitié de se réunir deux après-midi par semaine du 1^{er} octobre au 30 avril, puis une fois par semaine les mois de mai, juin et septembre.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de reconduire la location de ces deux salles du Cercle Saint Louis, pour le Club de l'Amitié.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer à compter du 1^{er} octobre 2016 jusqu'au 30 avril 2017 deux salles du Cercle Saint Louis, rue de l'Hôtel de ville à la TESSOUALLE, pour le Club de l'Amitié, deux fois par semaine, pour un tarif de location de 90 euros par semaine.
- de louer pour les mois de mai, juin et septembre, une fois par semaine, ces deux Salles du Cercle, pour un tarif de 45 euros par semaine.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints à signer les documents nécessaires à cette location.

V - BUDGET PRINCIPAL : Décision modificative n°3

- Opération 1009 - article 2315 : - 150 882 euros
- Opération 1012 - article 2315 : + 150 882 euros.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré, décide d'approuver cette décision modificative.

VI – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES TRAVAUX DU CARREFOUR DES 5 ROUTES

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en date du 12 septembre 2016 décide de verser un fonds de concours au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- A) Effacement des réseaux basse tension et éclairage public :
Montant de la participation communale : 51 894,34 euros HT.
- B) Génie civil télécommunications :
Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 54 515,45 euros TTC.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Monsieur le Maire de La Tessoualle,
Le Comptable de La Tessoualle,
Le Président du SIEMML,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VII– VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2016

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en date du 12 septembre 2016 décide de verser un fonds de concours de 50% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- Rénovation du réseau d'éclairage public, année 2016 :
- Montant de la dépense : 19 945,48 € H.T.
- Taux du fonds de concours : 50%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 9 972,74 € H.T.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 10 novembre 2015.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Monsieur le Maire de La Tessoualle,
Le Comptable de la commune de La Tessoualle,
Le Président du SIEML,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VIII - CHEQUE SSIAP – Cie LES MOTS TISSÉS

A l'occasion des représentations théâtrales des jeunes qui se sont déroulées les 27 et 28 mai 2016 dans la salle Tessallis, la Commune a pris en charge un SSIAP.

Comme convenu avec les élus de la Commission Culture, ce service est dorénavant refacturé à l'association concernée.

A 21 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DÉCIDE d'affecter à l'article 7788 du budget de l'exercice en cours, le chèque de la Compagnie Les Mots Tissés d'un montant de 152,89 €uros.

IX – CHEQUE DEPOT SAUVAGE VALLEE DE LA GARENNE

Le 29 avril dernier, un individu avait déposé des déchets dans l'entrée la vallée de La Garenne.

La commune avait porté plainte auprès de la gendarmerie. Après investigations de la gendarmerie et de la police nationale, l'individu a été identifié et a envoyé un chèque de 432,36 euros en mairie.

Cette somme correspond au coût supporté par la commune pour nettoyer cet espace public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DÉCIDE d'affecter à l'article 7788 du budget de l'exercice en cours, le chèque d'un montant de 432,36 €uros.

X - COMPTES RENDUS COMMISSIONS

1) Commission urbanisme :

Mr Ferchaud, Adjoint, commente le compte rendu de la commission urbanisme du 8 septembre dernier.

Présentation du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Monsieur Mahé, du C P I E Loire Anjou, présente son association basée à Beaupréau, ses structures et ses différentes actions.

Le CPIE et la Cac ont signé un contrat (2015-2018) Il porte sur des actions à conduire, sur le bassin versant des eaux de captage de Ribou et de Rucette, pour modifier le comportement des habitants face à la pollution des eaux.

A ce titre, il nous propose un accompagnement et nous présente différentes actions :

- Les animations « Bout de jardin »
- Les soirées débats conférences ou projection de films
- Le stand « jardinons au naturel »

- L'exposition « Sauvages des rues »
- Le fleurissement participatif des pieds de mur
- Les pesticides et leurs impacts expliqués aux scolaires
- Un rendez-vous national et annuel en juin « bienvenue dans mon jardin »

Est ensuite abordé le règlement des jardins du Lavoir.

Terrain de camping du Verdon

Mr Ferchaud précise que malgré de nombreux contacts il n'y a pas eu à ce jour de concrétisation. Il est proposé de faire paraître des annonces sur des journaux spécialisés, de contacter France Loc.

Chemins

Laurent LOISEAU doit rencontrer un propriétaire pour le chemin des deux provinces. Pour celui allant du bourg au Verdon le tracé envisagé est refusé par deux propriétaires.

Lotissement du Lavoir

Les travaux de finitions sont engagés et commencent par la pose des candélabres. Quelques points d'aménagements restent à valider avec des riverains.

Zone d'activité de St Eloi

Les propriétaires de cette zone ont demandé une modification de zonage qui permettrait l'implantation de maisons d'habitation. Une démarche vers les services de l'état a été faite. Ceux-ci indiquent qu'une simple révision ne serait pas possible et qu'il faudrait plutôt envisager une modification, procédure alors plus lourde et plus longue. Le dossier est donc à l'étude.

Plantation de haies bocagères

Mission bocage nous propose de communiquer sur ce thème. Nous le ferons dans le prochain Mosaïque.

2) Commission bâtiments :

Mr EPRON, Adjoint, fait un retour sur la commission qui s'est réunie le 6 septembre dernier.

Travaux réalisés :

- Les travaux du pôle enfance sont quasiment finalisés, ne reste plus que les aménagements extérieurs qui se feront en début d'automne ;
- Les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des Chênes sont réalisés ;
- Les aménagements dans les archives sont presque terminés.

Travaux à venir :

- Les travaux pour améliorer la confidentialité et l'isolation à l'accueil de la mairie vont être réalisés ;
- Les portes d'accès à l'école communale vont être changées ;
- Les travaux visant à assurer l'étanchéité de la salle polyvalente vont être réalisés d'ici à la fin du mois ;
- L'architecte retenu pour la rénovation et la mise en accessibilité du foyer des jeunes a terminé la rédaction des cahiers des charges (CCAP et CCTP). La consultation va être mise en ligne dès cette semaine, pour une proposition de choix d'entreprise au prochain conseil.

3) Commission culture :

Mme FORTEL, Adjointe, informe le Conseil que le spectacle Contes et chants du Monde, programmé le 2 octobre à Tessallis, est annulé.

Le samedi 8 octobre se produira Echos de Scène.

Le 15 octobre, c'est l'Orchestre d'Harmonie de Vendée qui investira la salle culturelle tessouallaise.

La troupe de Vezins s'installera à Tessallis à partir du 22 octobre pour un mois.

4) Commission voirie :

Mr GRAVELEAU, Adjoint, informe le Conseil de l'avancée des travaux en cours.

Les travaux des réseaux d'assainissement et d'eau potable du carrefour des 5 routes avancent bien, et mi-novembre, ils devraient être achevés. A partir du 19 septembre, c'est le SIEMML qui commencera à intervenir pour l'enfouissement des réseaux souples.

Les travaux du carrefour du Palnay seront achevés cette semaine.

Les travaux de réfection de voirie (marché à bons de commande) sont eux aussi réalisés.

5) Commission affaires scolaires :

Mr LANDREAU, Conseiller Délégué, fait un retour sur la rentrée à l'école mais aussi sur les nouvelles activités périscolaires (ex TAP).

Dans le cadre des NAP, l'activité tennis est proposée le vendredi.

XI - QUESTIONS DIVERSES

1) Transport solidaire :

Véronique DUPONT, Conseillère, fait un retour sur le transport solidaire. Ce nouveau service associatif, qui a démarré le 5 septembre dernier, permet à quelques 34 bénéficiaires d'être transportés par une quinzaine de chauffeurs.

2) Chloro'fil escapades :

Alain TOUZET, Conseiller, fait un retour sur l'escapade qui a eu lieu sur notre commune le samedi 10 septembre. C'est une centaine de participants qui a découvert le patrimoine historique de La Tessoualle. Alain TOUZET souligne qu'au-delà de la mise en valeur de notre patrimoine historique, ce bel évènement a été l'occasion de réunir autour de la municipalité et de Chloro'fil, les associations histoires Histoire, le Foyer des Jeunes et le club de marche.

Rendez-vous est déjà pris pour la randonnée de l'année prochaine qui aura lieu dans une autre commune.

Alain TOUZET transmet les remerciements de l'EAT Football pour le travail accompli par les services municipaux.

Mr TOUZET informe le Conseil que le Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre prochain.

3) Assemblée annuelle des 24 et 25 septembre 2016.

Mr le Maire informe le Conseil que pour l'assemblée annuelle, en concertation avec les organisateurs, vont être mis en place des interdictions de stationnement, sauf pour les riverains dans les rues autour du parking de la salle des fêtes.

Prochain Conseil : le lundi 10 octobre 2016 à 19h30.